

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
--

Emploi proposé

- Emploi proposé : Directeur de l'établissement public du Parc national de La Réunion

- Grade : ouvert aux fonctionnaires et aux personnels non titulaires de catégorie A+

Durée de l'engagement : 5 ans souhaitables, poste susceptible d'être vacant au deuxième trimestre 2007.

Nature de l'activité

Le Parc national de la Réunion, qui va être créé début 2007, sera géré par un établissement public à caractère administratif placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature. Après une phase d'installation et de mise en route de l'établissement, le directeur disposera à terme d'une centaine d'agents permanents ainsi que d'agents sur contrats, qui se répartiront entre le siège et le terrain.

La création du parc répond à la volonté de préserver un environnement remarquable en prenant en compte les particularités locales. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme encore actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats, de paysages minéraux ou végétaux. Le cœur du parc est composé en totalité de zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique, mais aussi de paysages culturels remarquables comme le cirque de Mafate et l'îlet des Salazes. Sur les 24 communes de l'île, 23 d'entre elles ont une partie de leur territoire en cœur de parc qui recouvre au total 105.000 hectares et au-delà, les paysages naturels et ruraux des Hauts qui présentent un lien de solidarité écologique et social avec le cœur, ont vocation à faire partie du parc national.

Dans le contexte de l'île qui connaît une pression démographique et urbaine forte, l'établissement public aura un rôle de premier plan à jouer dans la préservation et la mise en valeur d'un ensemble unique marqué par la richesse de la biodiversité et des habitats rares, mais aussi dans la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux dans l'aire d'adhésion.

La problématique du parc s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et la culture. La mission de l'établissement public consistera à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à travers des inventaires notamment, assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, accueillir les publics et plus largement mener des actions de sensibilisation à l'environnement. L'établissement public aura également un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales pour promouvoir la prise en compte du patrimoine dans le cadre des politiques locales d'aménagement et de développement durables et il devra faire vivre et animer la charte du parc national en coordonnant les actions qui auront été définies avec les différents partenaires.

Dans un premier temps, le directeur aura pour mission d'asseoir les grands axes politiques de l'établissement public et de définir les orientations stratégiques en liaison avec le conseil d'administration, de constituer progressivement l'équipe et de procéder à l'organisation des services techniques et administratifs, afin de lancer les actions qui auront été décidées par le CA. Dans les trois premières années d'exercice, le directeur aura en charge d'animer avec le président et avec son équipe l'élaboration de la charte du parc national, sous l'égide du conseil d'administration et en concertation avec les différents acteurs locaux.

L'établissement devrait être doté d'un conseil d'administration composé de 88 représentants des différentes administrations concernées, des collectivités territoriales (conseil régional, conseil général, ensemble des communes du parc), des représentants de la société civile, ainsi que de personnalités qualifiées et du personnel. Le CA sera doté d'un bureau. Deux instances consultatives apporteront une aide à la décision et assisteront le directeur et le CA dans la gestion du Parc national de la Réunion : le Conseil scientifique et le Conseil économique, social et culturel.

Qualités requises

Expérience de haut niveau dans le management d'entreprise, collectivité ou établissement public,
Grande capacité d'organisation, d'animation et d'encadrement d'une équipe,
Sens de la communication, forte capacité relationnelle,
Aptitude indispensable à la négociation,
Par ailleurs, sont souhaitées mais pas exigées :
Une bonne connaissance de La Réunion,
Une bonne connaissance des milieux naturels et de la politique environnementale,
Une expérience de gestion de territoire à forte valeur patrimoniale.

Candidatures

Date limite des candidatures : 28 février 2007.

Prise de fonctions souhaitée : deuxième trimestre 2007.

Les candidatures sont à adresser à la Direction de la Nature et des Paysages, Sous-Direction des Espaces Naturels, 20 avenue de Ségur, 75302 PARIS 07 SP. Elles devront consister en une lettre de motivation adressée à Madame la Ministre et un curriculum vitae.

La sélection des candidatures s'effectuera de la façon suivante. Une présélection sur dossier puis une audition des candidats retenus seront réalisées par une commission composée de trois représentants du conseil d'administration de l'établissement public du Parc National et de trois représentants de l'Etat. Le déplacement à la Réunion des candidats retenus pour l'audition sera pris en charge. A l'issue des auditions, la Commission proposera trois candidats à Madame la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, qui effectuera alors le choix final.

Personnes à contacter :

Monsieur le préfet de La Réunion, président du comité de suivi du parc national de La Réunion

M. Jean-Marc MICHEL, directeur de la nature et des paysages

M. Christian BARTHOD, sous-directeur des espaces naturels à la direction de la nature et des paysages

Tél : 01 42 19 19 26, Fax : 01 42 19 19 78, Mél : christian.barthod@ecologie.gouv.fr